

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	RUMBA 2020–2023	4
2.1	OBJECTIFS	4
2.2	ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE: ÉVOLUTION ET RÉSULTATS	4
2.3	CHARGE ENVIRONNEMENTALE: ÉVOLUTION ET RÉSULTATS	5
2.4	TROIS FACTEURS PRINCIPAUX	6
2.4.1	VOYAGES EN AVION	6
2.4.2	CHALEUR	6
2.4.3	PAPIER	6
3	ÉVOLUTION À LONG TERME	7
3.1	CLASSEMENT DES RÉSULTATS DEPUIS 2006	7
3.2	ÉTAPES IMPORTANTES DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES	
	DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	8
3.3	MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VOYAGES EN AVION	9
4	PERSPECTIVES ET THÈMES D'ACTIIALITÉ DII DEAE	11

1 INTRODUCTION

Ce rapport présente les objectifs du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour la période cible 2020–2023 et les résultats 2021 du département en matière de charge environnementale et d'émissions de gaz à effet de serre (GES)¹. Dans ce rapport sont également présentés l'évolution des émissions de GES depuis 2006 et la mise en œuvre du plan d'action Voyages en avion.

¹ Les émissions de GES représentent ici la somme des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et des autres GES (p. ex. le méthane [CH₄] ou le protoxyde d'azote [N₂O]). Le document séparé consacré aux limites du système ainsi qu'aux bases et ajustements méthodologiques peut être obtenu auprès du service spécialisé RUMBA.

2 RUMBA 2020-2023

2.1 OBJECTIFS

Les objectifs du département pour la période cible 2020–2023 sont les suivants:

- Objectif 1: d'ici à 2023, la charge environnementale (en unités de charge écologique, UCE) par équivalent plein temps (EPT) est globalement réduite de 9% par rapport à 2020.
- Objectif 2: d'ici à 2023, les émissions de GES en chiffres absolus sont globalement réduites de 9% par rapport à 2020 et les émissions résiduelles de GES sont intégralement compensées par des certificats de réduction des émissions.

2.2 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE: ÉVOLUTION ET RÉSULTATS

En 2021, les émissions de GES du DFAE s'élevaient à 6308 tonnes d'équivalents CO₂ (t éqCO₂), soit en augmentation de 21% par rapport à l'année précédente. La principale raison en est la hausse des émissions de GES liées aux voyages en avion. Néanmoins, les

émissions de GES du DFAE se situent nettement en-dessous de la trajectoire de réduction. Par rapport à l'année de référence extrapolée 2020², les émissions de GES ont diminué de 39% (voir illustration 1).

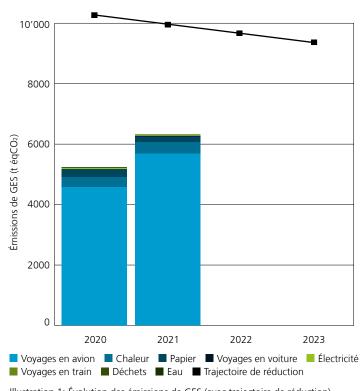


Illustration 1: Évolution des émissions de GES (avec trajectoire de réduction) du DFAE depuis 2020 par domaine

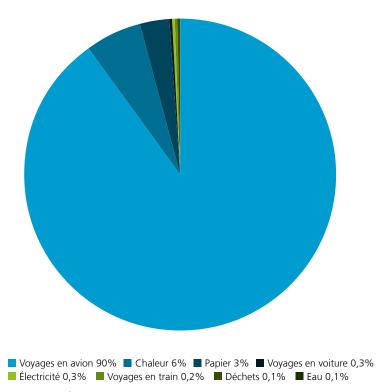


Illustration 2: Émissions de GES du DFAE en 2021 par domaine

2 En 2020, la pandémie de COVID-19 a fortement influencé la charge environnementale de l'administration fédérale. D'une part, le télétravail a été obligatoire pendant une période significative et, d'autre part, les voyages professionnels ont été moins nombreux. Le calcul de l'année de référence 2020 ne se base pas sur la consommation effective en 2020 mais sur les données de mesure de 2019 extrapolées, en faisant l'hypothèse d'une réduction des émissions de GES de 3% et d'une baisse du rapport UCE/EPT de 2,67%. Ces chiffres correspondent à la trajectoire de réduction requise pour atteindre les objectifs RUMBA au niveau de la Confédération d'ici à 2023. Les chiffres effectifs pour les années 2020 et 2021 sont représentés par les colonnes en-dessous de la trajectoire de réduction.

▶ 2.3 CHARGE ENVIRONNEMENTALE: ÉVOLUTION ET RÉSULTATS

En 2021, la charge environnementale du DFAE s'est élevée à 4576 millions d'UCE, soit 2,9 millions d'UCE par EPT, ce qui représente une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente. Les trois principales catégories de charge environnementale en 2021 ont été les voyages en avion (78%), le papier (13%) et la chaleur (6%) (voir illustration 4). Les autres catégories constituent les 3% restants de la charge environnementale du département. Le DFAE se situe toutefois nettement en-dessous de la trajectoire

de réduction. Par rapport à l'année de référence 2020, le rapport UCE/EPT a diminué de 36%. Contrairement aux émissions de GES, les UCE tiennent compte d'éléments tels que l'épuisement des ressources (changement d'utilisation des sols, consommation de minéraux et de métaux, extraction de gravier, consommation d'eau douce, etc.), ce qui explique que le papier représente une part moins importante du bilan global en termes d'émissions de GES.

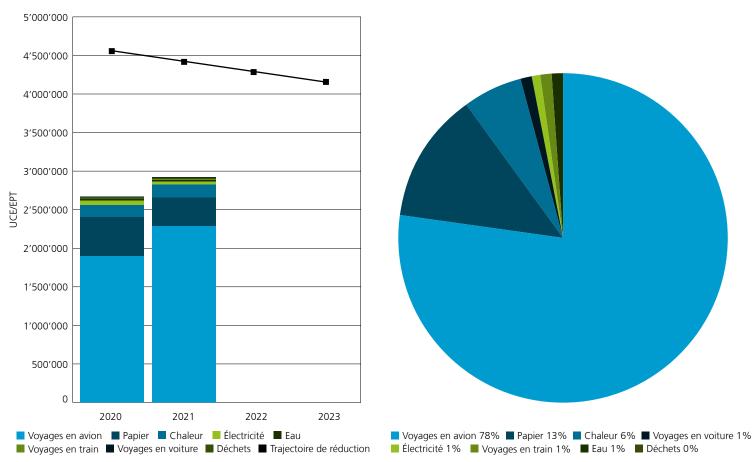


Illustration 3: Évolution de la charge environnementale (UCE/EPT, avec trajectoire de réduction) du DFAE depuis 2020 par domaine

Illustration 4: Charge environnementale (UCE/EPT) du DFAE en 2021 par domaine

2.4 TROIS FACTEURS PRINCIPAUX

2.4.1 VOYAGES EN AVION



Les voyages en avion représentaient la principale source d'émissions de GES en 2021, avec 5690 t éqCO₂, soit une part de 90%. Environ 60% de ces émissions ont été générées par les vols réguliers et près de 40% par les vols effectués avec le jet du Conseil fédéral. Les vols effectués avec les

hélicoptères du Conseil fédéral ne représentent que 0,1% des émissions de cette catégorie. Parmi les vols réguliers, les vols long-courriers en classe affaires ont généré les émissions de GES les plus élevées, soit 1360 t éqCO₂, suivis par les vols long-courriers en classe économique, avec 1197 t éqCO₂. Pour plus d'informations sur les voyages en avion, veuillez consulter le point 3.3 du plan d'action Voyages en avion.

2.4.2 CHALEUR



La chaleur constituait la deuxième source d'émissions de GES en 2021, avec 365 t éqCO₂, soit une part de 6%. Environ 62% de ces émissions sont dues au chauffage au gaz naturel et 38% au chauffage à distance. Les émissions de GES dues au chauffage présentent une augmentation

de près de 7% par rapport à 2020. Cela s'explique en grande partie par des conditions météorologiques différentes. En raison d'un hiver plus froid, la demande de chauffage a été plus élevée en 2021.

2.4.3 PAPIER



Le papier représentait la troisième source d'émissions en 2021, avec 190 t éqCO₂, soit une part de 3%. Environ 171 t éqCO₂, soit un peu plus de 90% des émissions de GES dues au papier, sont imputables aux mandats d'impression externes. Le papier destiné à la photocopie et les enveloppes

ont produit des émissions de 17 t éq CO_2 (9%), alors que le papier hygiénique et les serviettes en papier ont généré des émissions de 2 t éq CO_2 (1%).

3 ÉVOLUTION À LONG TERME

3.1 CLASSEMENT DES RÉSULTATS DEPUIS 2006

Le département a réduit ses émissions de GES de 35% entre 2006 et 2021, passant de 9641 t éqCO₂ à 6308 t CO₂. Les émissions de GES ont augmenté d'un peu plus de 21% par rapport à 2020. Cette hausse résulte principalement du fait que la mobilité internationale, fortement réduite en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, a de nouveau repris. L'impact est important pour le DFAE, car la plus grande part des émissions sont générées par les voyages en avion.

Plusieurs adaptations méthodologiques³ effectuées en 2017 et 2020 entraînent des différences par rapport aux périodes RUMBA précédentes, ce qui explique pourquoi les chiffres ne sont pas totalement comparables. Dès l'année 2020, deux adaptations méthodologiques influencent à la hausse les émissions du DFAE:

l'ajout des émissions des vols des jets et des hélicoptères du Conseil fédéral et l'adaptation de la méthode de calcul des émissions générées par les vols en avion.

De par sa mission, le DFAE est particulièrement tributaire des voyages internationaux. La nature de son mandat limite ses possibilités de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, qui sont générés à 90% par les vols en avion. Les activités de politique extérieure que le DFAE poursuit pour le compte de la Suisse impliquent des voyages officiels dans toutes les régions du monde. Ces voyages permettent à la Suisse de soutenir un dialogue politique avec d'autres pays ou de participer à des conférences internationales.

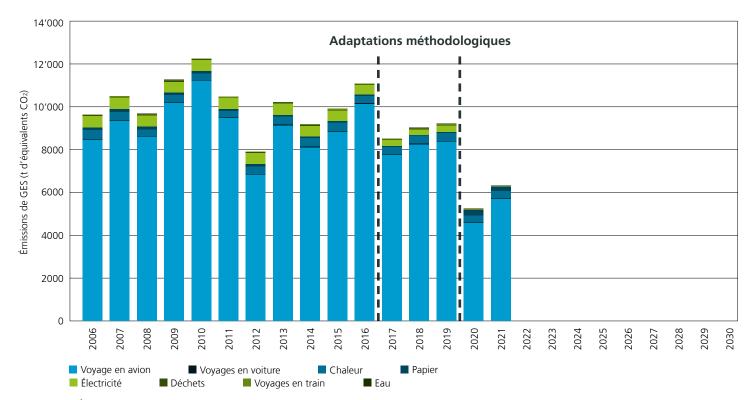


Illustration 5: Évolution des émissions de GES du DFAE depuis 2006

³ Le document séparé consacré aux limites du système ainsi qu'aux bases et ajustements méthodologiques peut être obtenu auprès du service spécialisé RUMBA.

> 3.2 ÉTAPES IMPORTANTES DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Depuis 2006, le DFAE a pris plusieurs mesures pour réduire les émissions de GES.

VOYAGES EN AVION



- Poursuite et mise en œuvre cohérente de la procédure d'autorisation pour les voyages en avion (2016).
- Déclaration des destinations qui devraient être atteintes par le train (le train au lieu de l'avion) (2016).
- Promotion des vidéoconférences par le système UCC ou des installations de vidéoconférence professionnelles (2016).
- Objectif de réduction annuelle de l'empreinte carbone du DFAE de 3% en moyenne pour les voyages en avion réservés par la Centrale des voyages de la Confédération (CVC) (année de référence 2019) Cet objectif est inclus dans le budget 2020 du DFAE avec plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2021–2023. Il sera également repris dans les budgets suivants du DFAE (2020).
- Renforcement des activités de sensibilisation et suivi régulier des données de vol pour vérifier la mise en œuvre des différentes mesures (2020).
- Le train au lieu de l'avion: trajectoire de réduction des émissions pour les vols de courte et moyenne distances (2020).
- Classe économique plutôt que classe affaires: réduction du nombre de vols en classe affaires (vols européens et intercontinentaux) (2020).

ÉLECTRICITÉ



- Actions de sensibilisation auprès des membres du personnel (2016).
- Analyse de la consommation d'électricité et mise en œuvre de mesures d'optimisation, lorsque cela n'est pas déjà réalisé dans le cadre des améliorations au niveau opérationnel (2016).
- Mise en œuvre de la norme P025 pour l'acquisition de produits TIC standards (2016).
- Rénovation du Palais fédéral nord (2016).

PAPIER



- Utilisation du nouveau papier blanc recyclé à 100% à la place du papier sandwich et d'une partie du papier à base de fibres vierges (désormais 90% de la consommation de papier), réduction à 10% de la part de papier à base de fibres vierges (blanc et couleur) (2016).
- Utilisation de papier à base de fibres vierges uniquement pour les produits destinés au public, si inévitable (2016).
- Introduction de l'impression sécurisée (secure printing) sur l'ensemble des sites du DFAE en Suisse (2021).

> 3.3 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VOYAGES EN AVION

Les émissions de GES du DFAE dues aux voyages en avion s'élevaient à 5690 t éqCO2 en 2021. Par rapport à 2020, ces émissions ont augmenté de 24%, mais restent bien inférieures au niveau

qui prévalait avant la pandémie. Le plan d'action Voyages en avion prévoit une réduction annuelle de 2,7% (voir Illustration 6).

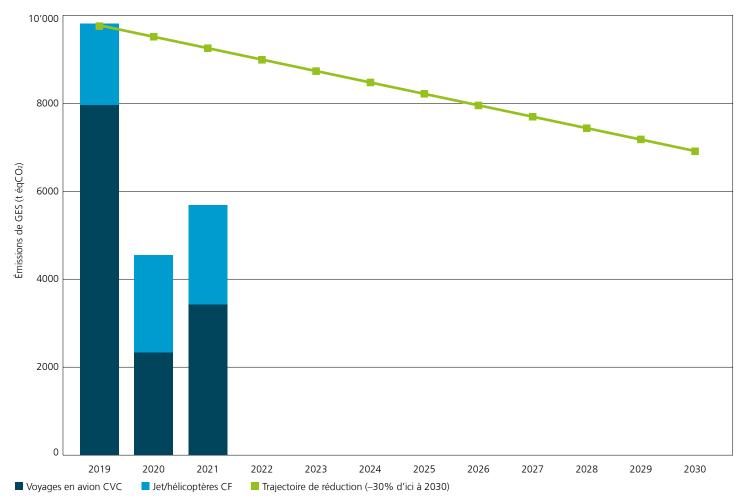


Illustration 6: Évolution des émissions de gaz à effet de serre du DFAE liées aux voyages en avion depuis 2019

La pandémie de COVID-19 a de manière générale des conséquences importantes sur le nombre de voyages effectués en avion. Après 2020, ces effets se font encore sentir en 2021. Néanmoins, les données disponibles permettent de se faire une première idée de l'état de la mise en œuvre des mesures du plan d'action Voyages en avion.

DÉLÉGATIONS RÉDUITES



En ce qui concerne les mesures visant à réduire la taille des délégations lors des conférences internationales, le DFAE s'en tient aux directives. En moyenne, la taille des délégations du DFAE est de 1,33 personne par délégation. Sur un total de 1461 délégations, seules 274 comptaient plus d'une personne en 2021.

TÉLÉCONFÉRENCES ET VIDÉOCONFÉRENCES



Avec l'apparition de la pandémie de COVID-19 et la généralisation du télétravail qui en a résulté, le nombre de téléconférences et de vidéoconférences a fortement augmenté. En 2019, entre 6000 et 8000 téléconférences ou vidéoconférences avaient lieu chaque mois au sein de l'ad-

ministration fédérale. Le nombre mensuel moyen de téléconférences et vidéoconférences a atteint 65'000 en 2020 et 102'000 en 2021. Les données concernant le nombre de conférences à l'échelle du département ne sont actuellement pas disponibles.

LE TRAIN AU LIEU DE L'AVION



La CVC a défini, en collaboration avec l'OFPER⁴, les destinations qui doivent être atteintes par le train. Cette mesure vise les voyages effectués en Europe. Au total, 257'806 km ont été parcourus en train à l'étranger en 2021, soit 15% de moins que l'année précédente.

CLASSE ÉCONOMIQUE PLUTÔT OUE CLASSE AFFAIRES



Cette mesure a été mise en œuvre au sein du DFAE. Pour les vols court-courriers, la part des vols en classe affaires est de 0%, conformément aux objectifs. Pour les vols moyen-courriers, la part des vols en classe affaires sur l'ensemble de l'année était de 1% et pour les vols long-courriers de 31%.

4 PERSPECTIVES ET THÈMES D'ACTUALITÉ DU DFAE

Le DFAE prévoit de prendre les mesures suivantes pour réduire sa charge environnementale et ses émissions de GES. Pour l'année 2023, le DFAE s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de CO₂ de 3% au niveau de la centrale et de les compenser intégralement. Cet objectif fait partie de la contribution du DFAE aux objectifs climatiques de l'administration fédérale et est inclus dans le budget 2023 du département avec plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2024–2026.

VOYAGES EN AVION

 Le plan d'action Voyages en avion prévoit plusieurs mesures visant à réduire les émissions de GES de 30% pendant la période 2019–2030 (baisse de 2,7% par an).

CHALEUR

- Concept de rénovation des bâtiments de l'OFCL: renoncement à l'installation de chauffages à combustible fossile et de chauffages électriques à résistance.
- Pour les nouvelles installations techniques planifiées, la recommandation la plus récente de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) est respectée. Optimisation de l'exploitation des bâtiments existants si possible d'ici à 2025.
- Tous les nouveaux bâtiments sont certifiés Minergie-P, Minergie-A, Minergie ECO ou SNBS.
- Surveillance et optimisation continues des installations techniques des bâtiments et des objets grâce à la saisie et à l'évaluation systématique des données de consommation adéquates: détection en temps utile des dysfonctionnements, utilisation ciblée et efficace des ressources financières et mesure des résultats. Les décisions d'investissement prises dans le cadre de l'optimisation de l'exploitation tiennent compte de l'intégralité des coûts de la mesure sur l'ensemble du cycle de vie.
- Selon le budget 2021 avec plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2022–2024, l'OFCL vise, en termes d'efficacité énergétique, une réduction de la consommation de chaleur (kWh/m² SRE) d'environ 2,6% par an. À titre de comparaison, de 2006 à 2019, la baisse a été de 2,7% par an, soit d'un niveau similaire.

VOYAGES EN VOITURE

- En vertu des directives concernant les principes écologiques régissant l'acquisition et l'utilisation des véhicules de l'administration⁵, révisées le 1er janvier 2021, toute acquisition doit favoriser les véhicules à propulsion alternative classés dans les catégories d'efficacité énergétique A ou B. De plus, les émissions de CO₂ des véhicules ne doivent pas dépasser les valeurs cibles fixées par la loi sur le CO₂.
- L'inscription de la gestion de la mobilité au niveau des directions ou du Conseil fédéral constituera la première étape d'une approche coordonnée dans ce domaine et pour d'autres mesures (notamment en ce qui concerne les stations de recharge).
- Progrès technique et cadre réglementaire (voir les prescriptions en matière d'émissions de CO₂ pour les nouveaux véhicules de tourisme et de livraison).

ÉLECTRICITÉ

- Dans la mesure du possible, les acteurs suppriment les salles de serveurs décentralisées si elles sont moins efficaces que leurs grands centres de calcul.
- Augmentation de l'efficacité énergétique par la mise en œuvre de la norme d'exploitation P026 récemment adoptée, acquisition d'équipements plus efficaces dans le domaine des TIC.

PAPIER

- Augmenter la part de papier recyclé acheté et utilisé, et réduire ainsi progressivement la part de papier à base de fibres vierges.
- Éviter l'acquisition future d'enveloppes blanches à base de fibres vierges (prochain appel d'offres OMC en 2022, conclusion du contrat le 1^{er} janvier 2023).
- Promouvoir les mesures visant à réduire la consommation de papier (p. ex. projets de bureau sans papier, numérisation accrue, directives sur les formes de travail mobiles).
- Optimiser les mandats d'impression externes, adapter les exigences envers les fournisseurs externes pour les mandats d'impression.

DÉCHETS

 Vaisselle réutilisable, récupération sélective des plastiques, tri des déchets, tri optimisé des vieux papiers, gestion efficace des déchets lors de déménagements.

Auteurs: Service spécialisé RUMBA, Énergie et climat Confédération, Office fédéral de l'énergie, info@rumba.admin.ch Conseil spécialisé RUMBA, Swiss Climate SA, contact@swissclimate.ch Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des ressources du DFAE à l'adresse suivante: dr.rumba@eda.admin.ch **IMPRESSUM** Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC —

Office fédéral de l'énergie OFEN, Pulverstrasse 13, CH-3063 Ittigen — Adresse postale: 3003 Berne